



A Tous PNC AIR FRANCE

www.unac.asso.fr

navigants@unac.asso.fr

mercredi 5 décembre 2012

ENFIN, RÉOUVERTURE DES NÉGOS PNC ! ENSEMBLE MAINTENONS LA PRESSION

La Direction ne cherchait qu'à perdre du temps et à « meubler » jusqu'à l'échéance de notre Accord Collectif en mars 2013. Ce conflit social annoncé pour janvier a obligé la Direction à revoir ses plans...

La Direction vient officiellement d'annoncer la réouverture des négociations sur l'Accord Collectif PNC.

Devant cette avancée importante, la première depuis l'échec des dernières négociations au mois de juillet, l'UNAC a **décidé de reporter le conflit prévu pour janvier.**

Il serait toutefois indécent de se lancer dans un quelconque cocorico, la seule chose obtenue pour l'instant c'est que la Direction accepte de se mettre autour de la table de négociation avec les syndicats PNC.

Même si c'est un premier pas important, il y a encore du chemin pour parvenir à un accord. **Pour cela il faut maintenir la pression et conduire ces négociations sous préavis.**

Nous avons l'intention de maintenir la pression et de conduire ces NÉGOCIATIONS SOUS PRÉAVIS. À cet effet, un préavis est déposé pour fin mars/début avril. Les dates précises seront communiquées après concertation avec les deux autres syndicats représentatifs du PNC.

Nous avons écrit officiellement **le 26 juillet** dernier pour demander à la Direction de prendre acte de l'échec des négociations sur le renouvellement par anticipation de l'Accord Collectif PNC 2008/2013 et **de rouvrir immédiatement des négociations**. Ce courrier n'a jamais reçu de réponse et toutes nos tentatives pour négocier sans attendre les conditions d'emploi et de rémunération des PNC sont restées lettre morte.

Le 27 novembre, nous avons déposé un préavis de grève pour les 8 et 9 janvier afin d'obtenir :

- L'ouverture de négociations au niveau de l'établissement (et non au niveau de l'entreprise) avec les trois syndicats représentatifs du PNC.
- La relocalisation au niveau de l'établissement (et non au niveau de l'entreprise) de la négociation des accords concernant les PNC qui avaient été dénoncés par la Direction.

Sur le premier point, enfin, la Direction est revenue sur la position qui avait été annoncée par le PDG et selon laquelle il n'était pas possible de formellement rouvrir les négociations avec les PNC.

Cette menace de conflit en janvier les a poussés à convoquer un cycle de réunions de négociations plénières **avec les trois syndicats représentatifs du PNC**. La première réunion doit se dérouler **le 11 décembre** et ensuite le 14 décembre. C'est la première fois que les trois syndicats représentatifs sont tous convoqués pour une négociation depuis le mois de juillet dernier.

Sur le deuxième point, une partie des accords dénoncés par la Direction va être renégociée au niveau de l'établissement c'est-à-dire avec les seuls syndicats PNC choisis par les PNC. Il y a encore une forte opposition des syndicats non représentatifs du PNC qui veulent imposer à la Direction une négociation centralisée au niveau de l'entreprise avec l'ensemble des syndicats d'Air France (PNT, PS, PNC) et non avec les seuls syndicats représentatifs du PNC. Cette question fait donc encore l'objet d'un litige avec les syndicats que les PNC n'ont pas choisi pour les représenter.

Sur le troisième point, d'une importance bien moindre pour l'avenir du PNC, qui est celui du litige avec l'Entreprise sur le fait que l'UNAC doit être invité à participer à toutes les négociations concernant le PNC, la Direction a interprété la Loi pour dire que l'UNAC est certes représentative des PNC mais dans le périmètre des PNC donc dans l'établissement du CE Lignes seulement (Exploitation Aérienne). Sur cette question, les procédures judiciaires sont en cours et nous laisserons ceux dont c'est le métier traiter le litige.

La Direction a rouvert les négociations avec les représentants des PNC sur le renouvellement de l'Accord Collectif PNC. C'est un premier pas significatif que nous attendions tous depuis l'échec des précédentes négociations.

Il n'y a pas de quoi sauter au plafond, néanmoins, c'était un préalable indispensable qui motive le report de notre préavis.

Nous estimons nécessaire que ces négociations se déroulent sous préavis, c'est pourquoi nous annonçons le report de notre préavis pour la fin des négociations, fin mars début avril.

Les dates précises seront communiquées après concertation avec nos collègues des deux autres syndicats représentatifs du PNC.